

# Très important débat sur l'entraînement militaire obligatoire

## M. Hanson demande la conscription pour service outre-mer

### 6,000 jeunes gens de 21 ans appelés chaque mois — Les autres classes

Ottawa, 15 (D.N.C.) — Il y a eu un débat très important hier après-midi à la Chambre des Communes au sujet de l'entraînement militaire obligatoire. Le chef de l'opposition, M. R. B. Hanson, a ni plus ni moins demandé d'établir la conscription pour service outre-mer. Voici un résumé substantiel de la longue discussion qui a eu lieu sur cette question:

M. H. Green (Conc., Vancouver-Sud) demande une déclaration du ministre des Services de Guerre au sujet de l'appel des recrues qui subiront l'entraînement militaire de quatre mois. Il dit qu'il y a beaucoup d'inquiétude au sujet des méthodes d'appel et de tout le système d'entraînement. Il est temps de dévoiler le but de cet entraînement obligatoire.

— Est-ce le but du gouvernement d'entraîner tous les hommes, de leur donner de courtes périodes d'entraînement? S'agit-il de les entraîner pour l'armée de réserve ou pour l'armée active ou pour autre chose?

Le député dit que lors de l'adoption de la loi de mobilisation, le gouvernement a déclaré que c'était son intention d'entraîner tous les hommes et qu'environ 300,000 Canadiens de 21 à 45 ans subiraient un entraînement de 30 jours par année. Il s'agissait alors, semblait-il, de créer une force pour la défense du Canada.

Après leur entraînement de 30 jours, les jeunes gens ont été attachés à des unités de réserve. Mais leurs noms figurent sur les rôles, sans qu'ils participent aux activités des unités.

M. Green dit que la période de 4 mois a été établie et que la situation n'est pas claire. Le gouvernement a décidé d'appeler la classe de 21 ans et il semble que les exemptions seront plus nombreuses que pour l'entraînement de 30 jours.

Cela n'est pas juste pour les gens de 21 ans qui ne peuvent trouver de l'emploi. Ils estiment que le fardeau devrait être plus largement réparti.

#### Notre défense

M. Green dit ensuite que s'il s'agit de lever une armée pour la défense du Canada, il serait bon de placer ces recrues dans l'armée active pour service au Canada seulement.

"Nous avons besoin d'un grand nombre d'hommes entraînés pour défendre nos côtes, dit-il. A l'heure actuelle, je doute que nous en eussions suffisamment si nous étions attaqués."

Il ajoute qu'on devrait accorder beaucoup plus d'exemptions.

M. Gardiner donne immédiatement une réponse à ces questions.

"On a calculé, dit-il, que la classe de 21 ans, plus ceux qui avaient été appelés pour l'entraînement de 30 jours, et qui ont obtenu des retards, serait suffisante pour couvrir au moins les besoins de l'année 1941.

"Pour cette raison, le premier appel requiert environ 6,000 hommes de 21 ans; c'est-à-dire ceux qui ont eu 21 ans depuis le 1er juillet dernier et ceux qui avaient 21 ans avant cette date mais qui n'ont pas fait l'entraînement de 30 jours".

Après l'examen médical, la recrue a droit à un retard, mais non à une exemption.

Le détail des règlements sera fourni lundi prochain. Pour les retards, les cultivateurs et les autres employés à des travaux saisonniers auront certaines considérations.

"Par exemple, dit le ministre, les cultivateurs ne seront pas obligés d'aller au camp au premier appel, ni même au second, mais on croit qu'ils seront libres pour la troisième période, qui se tiendra durant l'hiver prochain."

M. Hanson attire alors l'attention du ministre sur des cas qui devraient libérer entièrement les jeunes hommes de l'entraînement.

"C'est une faiblesse du système dit-il. Il n'y a rien de prévu pour la sélection". Et il cite le cas d'un fils d'une veuve qui devait traire 21 vaches et qui fut appelé pour le service. La veuve ne put trouver d'homme engagé.

M. Gardiner ajoute que durant la dernière période de 30 jours, il a donné des instructions à cet égard.

"En vertu des règles pour la période de 4 mois, dit-il, quoique l'on ne prévoit d'exemption pour personne, il est prévu que l'on pourra considérer les cas de force majeure". La recrue sera appelée, de temps à autre, pour savoir si elle est toujours dans les conditions qui ont motivé son exemption provisoire.

Dans le cas des industries, M. Gardiner déclare qu'elles devront procéder comme pour le plan de 30 jours en vue des exemptions.

"Les retards, dit-il, ne sont pas limités à 12 mois et peuvent être prolongés, alors que suivant le système de 30 jours, ces retards se limitaient à un an."

A leur arrivée aux camps, les recrues tombent immédiatement sous la juridiction du département de la Défense.

Le ministre doute qu'il y ait suffisamment de jeunes gens de la classe de 21 ans — excluant les

exemptions provisoires, ceux qui suivent un entraînement dans les universités, etc., — pour compléter l'effectif de 6,000 par mois.

"Six mille jeunes gens seront appelés chaque mois jusqu'à ce que nous atteignons le chiffre de 24,000 et alors 6,000 sortiront des camps et 6,000 y entreront. Ce qui veut dire que l'on devra avoir 72,000 hommes sur les 96,000 de cette classe." Dans ces conditions, il se peut que la classe de 21 ans ne suffise pas.

Le ministre ajoute qu'il y aura environ 96,000 hommes qui atteindront chaque année l'âge de 21 ans.

M. Douglas, (cré. Weyburn), suggère que si la classe ne suffit pas, le gouvernement établisse une loterie, comme aux Etats-Unis.

"Autrement, seuls les jeunes de 21 ans seront entraînés au Canada et les autres ne le seront pas."

#### On ira plus loin

M. Gardiner dit que si le système d'appel des 21 ans se poursuivait, dans dix ans, tous les hommes de 21 à 30 ans seraient entraînés. "Mais je ne crois pas que ce soit la situation. S'il est nécessaire d'aller au delà de cette classe, nous irons".

"Les hommes s'enrôlent continuellement et si 25 pour cent des jeunes gens de 21 ans s'enrôlaient, nous aurions assez d'hommes pour remplir les camps. Ils peuvent s'enrôler dans l'aviation ou la marine. Si la guerre se poursuit, il peut devenir nécessaire d'appeler des classes de plus en plus âgées pour remplir les camps. Je ne voudrais pas que l'on croie que, définitivement, seuls les 21 ans seront appelés. L'intention est de commencer avec cette classe et de continuer les appels aussi longtemps que nous aurons besoin d'hommes dans les camps."

#### Le 20 mars

M. Gardiner dit que les recrues seront appelées pour le 20 mars. Le groupe suivant sera appelé en août, septembre et ainsi de suite, avec des groupes des âges différents.

M. Diefenbaker demande si on a établi des "contingents" pour les provinces, suivant leur population.

M. Gardiner répond que le district militaire demande un certain nombre d'hommes et que son ministère doit répartir les appels dans les diverses parties de ce district.

M. Hanson, chef de l'opposition conservatrice, a continué le débat sur l'entraînement obligatoire. D'une chose à l'autre, la Chambre passa à la discussion d'une foule de sujets, sans que la question de l'entraînement soit vidée.

Voici, cependant, un point de la discussion sur le sujet principal.

M. Hanson — "Le plan actuel a la même faiblesse fondamentale que le plan de 30 jours. Comment le pays va-t-il capitaliser et retenir ses droits aux services de ces hommes en vertu des règlements et du plan actuel?"

M. Reid — "Ils vont être attachés à la milice".

M. Hanson — "Sur le papier seulement et ce n'est pas assez".

M. Ralston — "Le chef de l'opposition s'est servi du mot "droit". Je ne crois pas qu'il a voulu dire cela. Il a demandé comment le pays va retenir ses droits sur les services de ces hommes. Il n'est pas question que le pays retienne des droits sur leurs services. Il a peut-être voulu demander de quelle façon le pays allait bénéficier de l'entraînement que ces hommes auront reçu."

M. Hanson — "C'est cela. Le pays en a théoriquement le droit."

M. Ralston — "Absolument, non théoriquement".

M. Hanson — "Très bien, le pays a un droit absolu sur les services de ses nationaux pour la défense de l'Etat".

M. Ralston — "Non. Mais en vertu des règlements seulement".

M. Hanson — "En vertu de ces règlements, dans un sens limité, c'est vrai. Mais le pays n'a pas le droit, en vertu de ces règlements, de se servir de ces hommes pour défendre le pays d'aucune façon et c'est le point faible. Le pays a le droit de s'en servir dans le cas d'une invasion du Canada. A maintes reprises, le ministre nous a expliqué que la première ligne de défense du Canada n'était pas ici, mais outre-mer.

"Alors, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas le courage d'aller jusqu'au bout et de retenir le droit absolu d'utiliser les services de ces hommes pour la défense du Canada outre-mer, après leur avoir donné quatre mois d'entraînement et avoir dépensé des sommes qui s'élevaient déjà à \$25,000,000. Le gouvernement devra répondre devant le peuple".

M. Hanson parle ensuite de divers contrats pour la construction de camps.

Lorsque M. Hanson eût fini, à six heures, M. Ralston a dit:

— "J'ai l'intention de faire, lundi, une déclaration sur les questions posées par le député de Vancouver (questions rapportées plus haut, dans le discours de M. Green). Je serai très heureux de répondre à sa demande et de donner une courte déclaration sur l'objet de cet entraînement."